

Annexe IV

Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2016

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	51	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie élabore un manuel complet sur l'établissement des taux de redevance sur le bois de la Couronne qui comprend, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description détaillée de la méthode d'évaluation de la valeur marchande du bois sur pied et des processus associés mis en place pour parvenir à des justes valeurs marchandes; • des exemples de tous les calculs nécessaires pour actualiser les taux de redevance sur le bois de la Couronne. 	Non mise en œuvre
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	2020	1	4	64	<p>Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick élabore et mette en œuvre une méthode permettant de mieux saisir les données relatives aux opérations visant le bois sur pied des entrepreneurs indépendants ou des propriétaires.</p>	Non mise en œuvre
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	2020	1	4	68	<p>Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick achève la mise en place d'un logiciel de comptabilité et de suivi du bois dans tous les offices de commercialisation.</p>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	2020	1	4	71	<p>Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick améliore la méthodologie de l'étude sur les droits de coupe et les rapports des résultats de l'étude annuelle des droits de coupe afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formuler des objectifs clairs; • fournir des informations détaillées sur la méthodologie avec les changements d'une année sur l'autre; • présenter les résultats de l'étude annuelle des droits de coupe d'une manière complète, cohérente et comparable. 	Mise en œuvre
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	79	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie définisse clairement ce que signifie la « <i>juste valeur marchande</i> » dans le contexte de la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>, soit par des modifications réglementaires, soit par la politique du Ministère.</p>	Non mise en œuvre
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	85	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'assure que les taux de redevance sur le bois de la Couronne soient examinés sur une base annuelle et actualisés, comme l'exige la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>.</p>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	102	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apporte des modifications à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> afin de donner au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie le pouvoir d'actualiser de manière plus opportune les taux de redevance sur le bois de la Couronne afin de mieux répondre à l'évolution du marché du bois sur pied dans les terrains boisés privés; • s'efforce d'obtenir des données et des informations adéquates en temps réel de toutes les sources pour mieux faciliter la modification précise et opportune des taux de redevance sur le bois de la Couronne. 	Non mise en œuvre
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	107	<p>Nous recommandons que le Ministère se conforme à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> et rétablisse un conseil consultatif ou, à défaut, entreprenne des révisions de la loi ou de la réglementation afin de traiter avec précision le statut actuel du conseil consultatif.</p>	Mise en œuvre